



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 juillet 2010 (20.07)
(OR. en)**

12298/10

CO EUR-PREP 42

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Coreper/Conseil des affaires générales
Objet:	Conseil européen du 16 septembre 2010 - Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

En conséquence, les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder le 16 septembre 2010.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o
o o

Le président du Conseil européen entend limiter l'ordre du jour aux points qui seront effectivement examinés par le Conseil européen. Les conclusions de la réunion seront brèves et porteront essentiellement sur les décisions et les orientations générales approuvées par le Conseil européen.

o
o o

I. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Dans le prolongement de ses conclusions des 25 et 26 mars 2010, le Conseil européen discutera, en présence des ministres des affaires étrangères, de la manière dont l'Union peut au mieux définir ses priorités internationales et de son mode de fonctionnement dans ses relations avec les partenaires stratégiques. Lors de ce débat, le Conseil européen mettra en particulier l'accent sur les relations avec les puissances émergentes d'Asie, dans le contexte des réunions bilatérales au sommet que l'UE tiendra à l'automne ainsi que du prochain sommet du G20 à Séoul et de la conférence de Cancún. Compte tenu de ce débat, le Conseil européen adoptera de brèves conclusions dans lesquelles sera définie l'orientation des travaux futurs, en fonction de quelques principes directeurs.

II. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE: POINT DE LA SITUATION

Le Conseil européen fera le point des travaux sur le renforcement de la gouvernance économique. Le président du Conseil européen présentera notamment un rapport sur les progrès réalisés au sein du groupe de travail.
